



Déclaration FNEC FP –FO 13 au CDEN du 15 décembre 2017

C'est ce 12 décembre que le gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale son projet de réforme du baccalauréat et d'accès à l'université. Avec une large interfédérale FERC CGT, FNEC FP-FO, FSU, SUD, Solidaires étudiants, UNEF, UNL, FO réaffirme que : « [cette réforme remet en cause le principe de libre accès à l'université qui garantit à chaque jeune titulaire du baccalauréat de pouvoir continuer ses études. Sans oser le dire, le gouvernement met en place une véritable logique de sélection dans tout l'accès aux études supérieures. Nous tenons à rappeler que le nombre de PSY EN qui sont les personnels qualifiés pour orienter les élèves est nettement insuffisant et qu'en ce moment même c'est bien le gouvernement qui prend la responsabilité de fermer des Centres d'Information et d'Orientation (dont un dans notre académie !). En prévoyant que le conseil de classe de terminale examine les vœux des lycéens et participe à un avis formulé par le chef d'établissement, cela revient à faire des enseignants en lycée des acteurs de la sélection ». FO tient à réaffirmer ses revendications : maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire garantissant l'accès de tous les bacheliers et sur tout le territoire aux filières post-bac et aux établissements de leur choix ; abandon du « Plan étudiants » du gouvernement Macron-Philippe.

Bilan de rentrée

FO réitère son constat établi lors du CTSD du 20 octobre et du CTA du 10 novembre. Dans les écoles et collèges du département, le manque criant de moyens exige de recruter des personnels de toutes catégories pour répondre à la croissance des effectifs et aux difficultés scolaires et sociales éducatives. La suppression des emplois aidés, en particulier des AAD, dont nous continuons à défendre l'emploi, a encore augmenté la charge de travail et dégradé les conditions d'exercice. Comme nous l'avons dénoncé dans le CHSCT du 7 novembre, ce sont jusqu'aux conditions de sécurité, telles que les envisagent les textes réglementaires, qui sont mises à mal ! Deux avis unanimes avaient été votés pour exiger des recrutements pour le respect de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. Toujours s'agissant du constat de rentrée, FO déplore que les dédoublements des classes de CP dans les écoles Rep+ du département aient été réalisés à moyens constants, au détriment d'autres classes ou postes, en particulier des remplaçants. Face à cette situation, l'administration a fait le choix de recruter des personnels contractuels, pour des « missions » de courte durée. C'est unanimement (FO, CGT, FSU et UNSA) que les représentants au CTSD ont dénoncé cette mesure, lors d'un GT le 7 décembre. Ils ont réclamé la réouverture de la liste complémentaire afin que ces emplois soient occupés par des fonctionnaires comme le prévoit l'article 3 du statut général de la FP.

Rythmes scolaires

FO s'est prononcé dès l'annonce des décrets réformant les rythmes scolaires, en 2014, contre leur mise en œuvre. A Marseille, où pas moins de trois organisations successives ont été mises en place, il est incontestable que les conditions de travail des personnels (comme de leurs élèves), se sont dégradées ; les personnels, les élèves, les parents et l'école de la République pâtissent d'une organisation locale et d'un calendrier hebdomadaire fluctuant.

Aujourd'hui FO met en garde : attachés au caractère national de l'école, nous ne saurions accepter que le « *plan du mercredi* » tel que défini par le ministre Blanquer (déclaration au Parisien du 13 novembre, puis au Journal de la Ligue de l'Enseignement) soit l'occasion de « renforcer » les projets éducatifs de territoire (PEDT), instruments de la « territorialisation de l'école » à laquelle nous nous opposons. Par ailleurs, FO s'oppose à ce que sous couvert « *de mercredi de grande qualité* » les PE soient sollicités, voire inclus sous la contrainte dans « des PEdT des 4 jours », au nom des parcours culturels et sportifs.

Pour FO, la proposition d'un « *plan du mercredi* » consacré au périscolaire doit au contraire être l'occasion de revenir à une stricte séparation du scolaire et du périscolaire, à la semaine de 4 jours hebdomadaires ; de mettre fin à la tutelle grandissante des collectivités locales sur l'école publique et ses maîtres et ainsi préserver le caractère national des programmes, des diplômes et du statut de fonctionnaire d'Etat des PE.

Nous sommes fonctionnaires d'Etat, nous voulons le rester ! FO revendique :

- le retour à la semaine de 4 jours de 6 heures d'enseignement pour tous, sur 36 semaines (lundi, mardi, jeudi, vendredi) dans toutes les écoles du territoire national !
- l'abandon de la territorialisation de l'Éducation nationale !
- l'abandon des tentatives de remise en cause du calendrier national !
- l'abrogation des rythmes scolaires et des décrets Peillon, Hamon et Blanquer !

- la non-application des recommandations du groupe de travail sénatorial !
- l'abandon des PEdT!
- l'abrogation du dernier décret sur nos ORS publié en mars 2017 ajoutant «*de nouvelles missions* ».

Les écoles de Marseille

C'est en octobre dernier que la ville de Marseille a détaillé son plan de rénovation pour les écoles de la ville. Le projet va associer dans un partenariat public-privé, la municipalité et des entreprises qui seront responsables durant une période de 25 ans des travaux d'entretien. Rappelons pourtant que selon le Code de l'éducation « *La commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.* » (Article L 212-4-Loi du 17 août 2004.)

Ce plan de rénovation, c'est une privatisation de l'école communale publique. FO réclame que les services municipaux demeurent le seul et unique interlocuteur des équipes enseignantes des écoles concernées. Nous ne reconnaissons aucun autre responsable, ni aucun autre garant, que Monsieur le Maire et ses services concernant toutes les questions d'entretien et de fonctionnement quotidien dans les écoles de la ville de Marseille.

En outre, FO réclame que le CHSCT départemental de l'EN soit informé des détails du plan de rénovation des écoles marseillaises. Un calendrier des travaux doit être communiqué, avec le nom des différentes écoles concernées. Un plan précis du projet de rénovation doit être communiqué afin que les représentants élus du personnel puissent décider le cas échéant des visites de sites qui pourraient s'imposer.

Second degré

FO souhaite attirer l'attention des responsables des différentes autorités représentées dans ce CDEN concernant la dégradation du « climat scolaire » dans les établissements du département. Des incidents importants se sont multipliés, dont le plus grave a touché il y a quelques semaines le collège de l'Estaque (tentative d'incendie de l'établissement à l'aide d'une voiture bélier) sans négliger les nombreuses incivilités dont sont victimes nos collègues... aux collèges Jean Moulin, Darius Milhaud, Pont de Vivaux... pour n'en citer que quelques-uns. FO concernant les événements qui ont frappé le collège l'Estaque, salue la réactivité des autorités tant de notre ministère que du Conseil départemental. Nous accueillons ainsi avec satisfaction la création d'un poste de surveillant sur ce collège et la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité présenté en Conseil d'administration mais nous demeurons vigilants car la sécurité est un impératif : sa garantie ne peut souffrir aucun accommodement. Lors du CA de cet établissement, nos responsables ont souligné la nécessité de prendre en considération la remontée des suggestions des collègues afin d'améliorer le dispositif proposé, proposition qui semblait partagée par les responsables du Conseil départemental.

FO rappelle que selon les termes de l'article 11 du statut général de la FP, l'employeur a, vis-à-vis des agents, l'obligation de protéger et de mettre en sécurité. FO réclame le respect de cette exigence. Au quotidien, cela passe en particulier par le déploiement de surveillants et de CPE dans les vies scolaires, ainsi que de médiateurs aux abords des établissements. Il n'est donc pas acceptable, dans une période qui a vu l'augmentation de la population scolaire des collèges du département, de façon significative, que le budget alloué au recrutement des AED n'ait pas augmenté parallèlement. Si l'on considère par ailleurs le retrait des contrats aidés mis à disposition des collèges, on constate même une baisse du taux d'encadrement des élèves ! FO revendique le maintien des personnels en contrat aidé dans les collèges du département et la création des postes d'AED nécessaire pour assurer la sécurité et les conditions de travail pour les personnels et les élèves dans les établissements.

FO enfin réclame au sujet de l'avenir du collège Honoré Daumier sis à Martigues des éclaircissements sur le projet défini par le Conseil départemental. Dans un article publié par La Provence à la rentrée, il est fait état de l'abandon du projet de rénovation de l'établissement ainsi que de sa fermeture prochaine.

Les personnels avec leurs organisations syndicales (FO, FSU et UNSA) ont demandé par un courrier en date du 17 novembre d'être reçus par madame la Présidente du Conseil Départemental. Nous invitons notre administration à soutenir cette demande d'audience. Nous revendiquons également que la rénovation de l'établissement soit menée comme cela avait été préalablement envisagé. Les agents du collège Daumier à Martigues ont droit comme tous les autres agents du service public partout dans la République, à des conditions de travail décentes et à des locaux conformes aux normes réglementaires existantes. FO s'associe à l'exigence de l'abandon du projet de fermeture de l'établissement porté, au-delà des personnels eux-mêmes, par les parents d'élèves ainsi que nombre d'habitants du secteur. Les prévisions d'effectifs sur le secteur géographique démontrent la nécessité de maintenir ce collège de proximité en dehors de toute considération d'effectifs.